



Informations à destination des étudiants ERASMUS accueillis Université Paul Verlaine-Metz

● A votre arrivée à Metz vous devez être en possession :

- De votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité (avec visa étudiant pour les étudiants concernés). L'original ainsi que la traduction en langue française de votre acte de naissance pourra également vous être utile.
- De la **carte européenne d'assurance maladie** ou du formulaire **E 128**.
En cas d'absence de la **carte européenne d'assurance maladie** ou du **formulaire E 128** vous devez vous affilier à la **Sécurité Sociale Etudiante obligatoire pour tout étudiant âgé de moins de 28 ans** (le montant de la cotisation était de 189€ pour l'année universitaire 2006/2007), ou à une **assurance personnelle si vous avez plus de 28 ans**.
- D'une attestation de votre statut ERASMUS et de votre carte d'étudiant de votre université d'origine, en cours de validité, qui atteste votre inscription pour l'année 2007/2008.
- Dans la mesure du possible, de votre **Contrat d'études** (Learning agreement) dûment signé, à défaut vous devez contacter le **responsable messin de l'accord bilatéral** avec votre université ou le **responsable pédagogique** de votre séjour à Metz afin d'élaborer un programme d'études.
- D'un relevé d'identité bancaire de votre compte bancaire dans votre pays de résidence habituelle (document giving details about your bank account with IBAN and BIC).
- **Le cas échéant, vous devez demander un visa de long séjour pour études** à l'Ambassade de France de votre pays de résidence avant de partir en France. Sont **dispensés** de cette procédure de demande de visa les étudiants ressortissants de :
 - l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède
 - les 3 pays de l'AELE (Association Européenne de Libre échange) qui font partie de l'Espace Economique Européen : l'Islande, Liechtenstein et Norvège.

Vous devez passer au SRI de l'Université Paul Verlaine-Metz pour annoncer votre arrivée :

Service des Relations Internationales

Université Paul Verlaine-Metz

Maison Alfred Grosser

Ile du Saulcy

BP 80794

57012 METZ CEDEX 1

Courriel : cri@univ-metz.fr

Le personnel du Pôle Universitaire européen de Lorraine est aussi à votre disposition pour vous renseigner et pour vous aider dans vos démarches. Vous pouvez les contacter à leur adresse :

Pôle Universitaire Européen de Lorraine

Maison Alfred Grosser

Ile du Saulcy

BP 80794

57012 METZ CEDEX 1

Tél. : + 33 (0)3 87 65 81 40 Fax : + 33 (0)3 87 65 81 41

N'hésitez pas à contacter l'association "**Comme un poisson dans l'eau**", ses membres sont là pour vous aider et vous accompagner pendant votre séjour à Metz. Pour les contacter par voie électronique voici leur adresse : **lasso_metz@yahoo.fr**

Pour avoir les horaires de permanence allez sur le lien : **<http://poisson.dans.leau.free.fr/Permanences.htm>**

● **Inscription à l'Université Paul Verlaine-Metz en tant qu'étudiant ERASMUS :**

1. Si vous arrivez en début d'année universitaire (septembre/octobre) vous devez vous **préinscrire en ligne** pour obtenir un Rendez-vous (RV) pour votre inscription définitive : **<http://preinscriptions.univ-metz.fr/>**

Pour avoir plus de détails sur la procédure de pré-inscription voyez :

<http://www.univ-metz.fr/inscriptions/pre-inscription.html>

Autres cas : s'adresser au SRI pour la prise du Rendez-vous auprès du service de la scolarité de l'UFR concernée ainsi que pour toute démarche administrative.

2. Le jour de votre inscription vous devez fournir (sous réserve de changements dans les UFR) :

- 1 photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport
- l'attestation de statut ERASMUS
- votre contrat d'études (dans la mesure du possible)
- **La carte européenne d'assurance maladie** ou le formulaire **E 128**.

Attention : en tant qu'étudiant Erasmus, vous êtes dispensé des droits d'inscription mais vous devrez payer le droit de contrôle médical (fixé à 4,57€ pour l'année 2006/2007). Vous pouvez effectuer le paiement en espèces au Service Comptable de la Présidence de l'Université Paul Verlaine-Metz. Il vous appartient de demander à l'UFR concernée le document à présenter à l'Agence Comptable qui certifie les droits à payer.

Après votre inscription, vous devez nous faire parvenir une copie de votre certificat de scolarité de l'Université Paul Verlaine-Metz. Si au moment de votre arrivée à Metz le SRI n'était pas en possession de votre Contrat d'Etudes dûment complété, vous devez contacter le responsable pédagogique de votre séjour à Metz afin d'élaborer un programme d'études avec votre accord et celui du responsable pédagogique de votre université d'origine.

Vous pouvez vous adresser au SRI de l'Université Paul Verlaine-Metz pour l'établissement de tout document administratif concernant votre séjour (attestation d'arrivée, établissement et/ou modification de votre Contrat d'études, etc.).

3. **L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer des examens.** Elle s'effectue dans les composantes auprès du Service de la Scolarité, après les réunions de pré-rentrée et vous permet de vous inscrire dans le parcours et les Unités d'Enseignement (UE) proposées au choix ainsi que dans les groupes de Travaux Dirigés (TD) et de Travaux Pratiques (TP).

Si vous n'êtes pas inscrit pédagogiquement, vous ne pourrez pas passer les examens et vos options ne seront pas prises en compte. Vous devez en avertir le secrétariat de votre filière. Si les UE que vous avez choisies concernent différentes composantes, il faut s'inscrire dans chacune d'elles.



◆ Cours de français pour les étudiants ERASMUS

Le SRI et l'UFR Lettres et Langues organisent des **cours gratuits de soutien en Français** (oral et écrit) pour les étudiants étrangers. Pour que les séances de travail soient organisées en fonction de vos besoins, il est important de vous inscrire dès le début de votre séjour à Metz.

Renseignements : auprès de Mme HONNERT (UFR Lettres et langues, bureau A117) ou du SRI

Vous pouvez aussi utiliser les installations de **l'Institut Média-Langues** (Bibliothèque universitaire du Saulcy, mezzanine gauche) en auto-formation. Vous y trouverez des méthodes audio ou vidéo pour perfectionner vos connaissances de français ou d'autres langues. Vous pouvez aussi préparer et passer le TOEIC et le CLES.

Renseignements :

Tél. : + 33 (0)3 87 54 75 06

Courriel : iml@univ-metz.fr

Heures d'ouverture de l'Institut Média-Langues : du lundi au jeudi de 10h à 17h, le vendredi de 10h à 16h.

◆ Calendrier universitaire 2007/2008

Les dates de rentrée 2007/2008 des formations universitaires ne sont pas encore fixées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires concernant votre formation, veuillez contacter le service de scolarité de la composante concernée.